

Les traditions dans la Marine et l'uniforme

D'après le dictionnaire de l'Académie française, la tradition est la transmission d'idées, de coutumes, de récits qui se fait de génération en génération, le plus souvent par la parole ou par l'exemple, et qui fonde une manière de penser ou d'agir propre à un pays, à une communauté, à un groupe. Les traditions sont un ensemble de façons de penser et d'agir héritées du passé qui sont considérées comme fondatrices de l'ordre social.

Cette vertu des traditions s'applique à toute institution.

1. Les traditions.

Les traditions ne constituent pas un ensemble de règles et de pratiques ancestrales que la modernité de notre temps ferait considérer comme ringardes ou obsolètes, même si certaines le sont et doivent en conséquence être supprimées. Au contraire, elles sont un facteur de cohésion et constituent un référentiel et des repères identitaires au sein d'une institution en constante adaptation aux technologies les plus modernes et d'un ensemble interarmées de plus en plus ouvert.

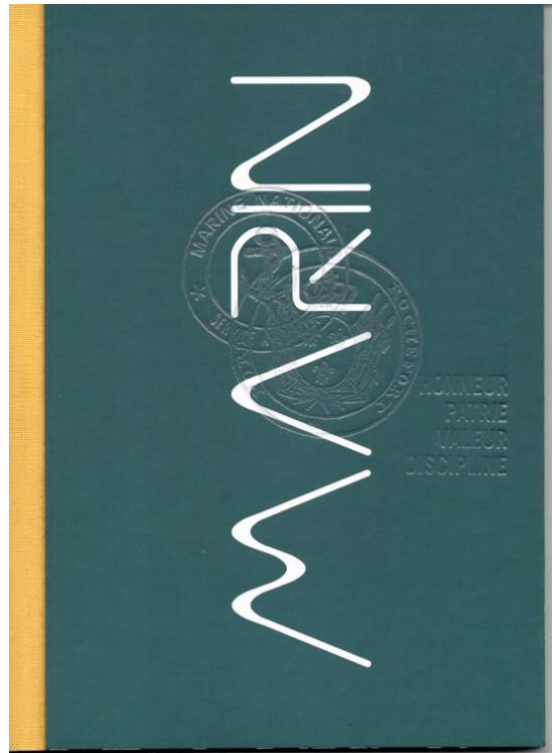
Les hommes et les femmes servant dans la Marine sont et doivent être attachés aux traditions de celle-ci ; naturellement ils doivent les connaître et les comprendre. Ces traditions peuvent évoluer, mais ce doit toujours être avec circonspection.

Les traditions sont en définitive essentielles, car le groupe s'y reconnaît et s'y rattache, y compris dans ses actes réflexes au cœur de l'action. Certaines peuvent être considérées comme accessoires, car elles ne touchent pas à l'efficacité opérationnelle. Cependant, rien ne justifie une modification des pratiques militaires et maritimes rattachables aux traditions en dehors des évolutions du combat naval, des changements légitimes de la société – les traditions à l'École navale appelées culations, le passage de la ligne avec le passage du facteur, ... ne peuvent plus se dérouler comme il y a encore quarante ans – et des changements inévitables de l'exercice du métier de marin.

Toute velléité de simplification qui ne serait pas liée à l'efficacité au combat ou à une meilleure prise en compte de la dignité des personnes est illégitime et contraire aux intérêts de l'institution « Marine » et, au bilan, de la nation. Il faut savoir résister aux effets de la mode et aux tendances néfastes de l'air du temps !

On se souviendra qu'au début des années 2010, alors que l'interarmisation battait son plein, la Marine se soucia particulièrement de l'identité des femmes et des hommes la servant. Elle conçut le plan spécifique « Être marin » en déclinant ses valeurs cardinales et en rappelant succinctement son histoire qui fondent ses traditions dans un livret délivré à chaque marin.

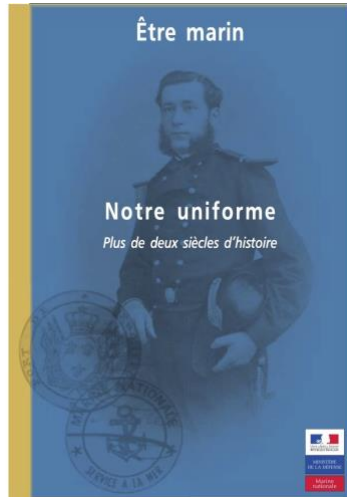
Dans le domaine du cérémonial, qui ne touche pas à l'efficacité opérationnelle, tout ajout dans les pratiques doit être mûrement réfléchi et inspiré par le seul renforcement souhaitable de la cohésion du groupe « Marine nationale ». Ainsi en est-il des évolutions qui seraient inspirées par un rapprochement dogmatique des pratiques interarmées : un marin n'est ni un fantassin, ni un cavalier, ..., ni un aviateur. À titre d'exemple, dans la Marine, il n'y a que des prises de commandement, pas des passations de commandement. Dans la Marine, en principe les amiraux ne se passent pas la suite ; l'état-major est là pour informer le nouveau patron.



Le livret institué par le plan « Être marin »

2. Et l'uniforme dans tout ça ?

L'uniforme des marins fait partie de leurs traditions. On se souviendra également que dans le cadre du plan « Être marin » un petit livret retraçant les évolutions des effets d'uniforme de tradition fut délivré aux nouvelles recrues.



Le livret « Notre uniforme » du plan « Être marin »

Faisant partie des traditions, dans le domaine de l'uniforme aussi, il faut être circonspect.

Il faut y savoir distinguer aujourd'hui les tenues qui relèvent d'une tradition plus que centenaire et celles qui concourent à l'efficacité au travail, assurant à la fois sécurité et confort, et à la protection au combat. Les premières doivent évoluer à la marge dans leur aspect général (évolutions mineures de la coupe mais adoption de textiles contemporains) en se gardant d'être sensibles à la mode du temps, car le marin doit affirmer son identité par une silhouette connue de nos concitoyens ;

les secondes doivent s'adapter aux conditions d'emploi et d'environnement au port, à la mer, à terre et dans les airs.

Pour les premières, il ne doit pas être question de céder aux sirènes interarmées qui visent à la multiplication des insignes sur la tenue de sortie, laquelle doit rester sobre, comme l'ont rappelé de nombreux chefs d'état-major de la Marine. Pour les secondes, il faut prendre garde de ne pas se faire imposer le port du treillis en environnement interarmées, quand la tenue de service courant ou la tenue de protection de base conviennent à la situation.

On peut à cet égard s'étonner de croiser des militaires en treillis en plein Paris, notamment à l'École militaire, en dehors des militaires assurant la garde de l'emprise ou la mission Sentinelle, ou de constater que les marins américains portent désormais le treillis camouflé à bord des bâtiments de la Navy... Espérons que la Marine nationale ne suivra pas ce dernier exemple, la tenue de protection de base avec sa combinaison bleu marine traitée anti-feu étant suffisante à bord des bâtiments et identitaire de surcroît.

Sur les tenues, voici ce que disait le grand ministre de la Marine Georges Leygues des écarts constatés entre règles et pratique, en préambule d'une circulaire datée du 22 février 1926 :

« L'attention est attirée sur la nécessité de restaurer les traditions de la Marine relatives à la tenue du personnel et d'appliquer strictement les règlements en vigueur à ce sujet. Le respect de l'uniforme et la correction de l'attitude rehaussent l'homme et la fonction.

Il appartient aux officiers de donner l'exemple. Je suis convaincu connaissant le sentiment élevé qu'ils ont de leur devoir qu'ils n'y failliront pas.

Cependant, on constate encore dans la tenue des négligences et des disparates qui pouvaient s'expliquer dans les premières années qui ont suivi la guerre mais qui, aujourd'hui, ne peuvent plus être tolérées. » Aujourd'hui, nous n'en dirions pas davantage. En bref, il faut de la rigueur et respecter les traditions.

Toute évolution des tenues de tradition doit être mûrement réfléchie en évaluant coût et / ou bénéfice, tant en matière d'impact extérieur (Les Français reconnaîtront-ils encore leurs marins ? Les évolutions envisagées les mettent-elles plus en valeur ou au contraire pourraient-elles les dévaloriser ?) que dans ses implications intérieures (Les changements envisagés vont-ils à l'encontre des pratiques de ces 100 dernières années ? Les marins s'y retrouvent-ils ? La mesure envisagée s'applique-t-elle uniformément au groupe ?).

Ce n'est qu'à l'aune de ces réponses que le commandement, éclairé par des spécialistes qui ne sont pas directement parties prenantes mais maîtrisent l'historique des évolutions, peut décider des modifications

instruites en particulier lors des réunions de la Commission de la tenue. Il s'agit alors d'éviter les évolutions incompréhensibles, sans fondement historique : pourquoi avoir simplifié abusivement la symbolique attachée aux amiraux sur leur écusson de casquette, au point de rendre le motif incompréhensible, voire risible¹ ? Pourquoi avoir placé trois petits boutons au bas des manches du veston blanc, alors que le veston blanc n'a jamais comporté des parements ouverts, quand le veston bleu est l'évolution de la redingote du XIX^e siècle qui elle en avait, mais lesquels étaient néanmoins fermés par deux boutons seulement ?

Il est enfin un sujet qu'il est difficile d'aborder de manière sereine, semble-t-il. C'est celui de la place des femmes dans l'institution. On ne peut que saluer les progrès faits en matière d'accès aux emplois et aux postes de haute responsabilité qu'offre la Marine nationale. Nous avons et avons eu des femmes amirales, des femmes commandants de frégate et c'est vraiment très bien. Il y a dans la Marine une égalité des chances, de traitement, heureusement, et cela en dépit des maternités possibles !

Mais la femme n'est pas un homme. Les femmes dans la Marine ont-elles gagné à se voir attribuer une tenue particulière à porter pendant leur grossesse ? Et quand nous voyons l'armée de Terre coiffer ses femmes de képis, nous ne pouvons que nous interroger sur la pertinence de cette mesure, sur sa justification – il est vrai que le tricorne terre avec son nœud hongrois et ses galons n'était pas très heureux –, et ardemment souhaiter le maintien du tricorne sur la tête des femmes servant dans la Marine. La question de celui-ci leur avait été posée en 2019 ; elles avaient alors repoussé l'adoption de la casquette. Personnellement, nous trouvons le tricorne de la marine élégant. Est-ce du machisme que de donner de l'importance à l'élégance féminine sous l'uniforme ?

3. Au bilan.

Sachons conserver nos traditions et résister à la mode du temps... La cohésion de la Marine ne peut qu'y gagner !

© VAE (2s) Éric Schérer. 2026



Il faut reconnaître au tricorne des personnels féminins de la Marine est d'une sobriété de bon aloi. L'armée de Terre avait quant à elle choisi une certaine tradition en 2021 pour ses tricornes munis d'une coiffe de la couleur de l'arme avec le nœud hongrois et les galons, un choix contestable et contesté, au vu de l'adoption du képi pour ses personnels féminins.

¹ Lors d'une simplification demandée par la commission de la tenue en 1991, il est spécifié que « l'écusson doit réunir avec l'ancre les ailes de l'aéronautique navale et les éclairs », alors que tous les amiraux n'ont pas servi dans l'aéronautique navale... La symbolique du foudre est donc alors complètement perdue, comme l'avait été la bombe enflammée en 1928 lors de la création de l'écusson. Ce qui donne aujourd'hui un dessin dont est ignoré l'origine et la signification de la symbolique, tout comme une esthétique discutable (une mouche avec ses six pattes et ses deux ailes ?). Pour en savoir plus : https://www.marins-traditions.fr/files/ugd/c3f5ca_e21afc6bedfe4657a734b04e498efead.pdf